

Commission financière

Membres :

Ludovic Corminboeuf (Président)
Vincent Schneuwly (Vice-Président)
Eric Brasey (Secrétaire)
Eric Francey
Johnny Fleury

Préavis de la Commission financière au Conseil général du 15 décembre 2025

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation du plan financier 2026 - 2030

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre a de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le plan financier et ses mises à jour et fait rapport au Conseil général afin de lui donner son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour (art. 67, al. 1, let. A LFCo). Le plan financier n'est, en effet, pas soumis au vote du législatif.

Message de la Commission financière sur la planification financière 2026 – 2030.

En préambule, la Commission financière tient à relever la très bonne qualité du rapport financier 2026 et constate une amélioration constante de la documentation fournie. Ceci lui permet d'avoir une meilleure compréhension de la situation financière de la commune et d'approfondir ses analyses dans le but d'amener de nouvelles pistes de réflexion.

Le plan financier 2026-2030 met en évidence une dégradation progressive de la situation financière de la commune principalement due à la hausse des charges de transfert, ainsi qu'aux charges financières engendrées par les investissements importants prévus ces prochaines années. À fiscalité et prestations égales, notre commune afficherait des déficits annuels croissants dès 2026, ce qui affecterait de manière significative sa marge d'autofinancement, laquelle deviendrait même négative à partir de 2027, et augmenterait, par conséquent, son endettement. Ces tendances sont illustrées dans le tableau figurant à la page 8 du rapport financier 2026.

Le Conseil communal propose une augmentation de **7 points** du coefficient d'impôt (de **78%** à **85%**) et de **1‰** de la contribution immobilière (de **1,5‰** à **2,5‰**) débouchant sur un bénéfice prévisionnel de **CHF 434'380.00** en 2026.

Au vu de l'écart moyen constaté ces dernières années entre les comptes et le budget (cf. tableau ci-dessous et graphique à la page 19 du rapport financier), il est probable que le bénéfice réel 2026 soit proche de CHF 1'000'000 si les propositions du Conseil communal sont adoptées.

	Budget - Résultat	Comptes - Résultat	Différence	Coefficient d'impôt	Contribution immobilière
2021	-590 000	293 632	883 632	75%	1.5‰
2022	-249 700	404 068	653 768	78%	1.5‰
2023	-586 720	107 818	694 538	78%	1.5‰
2024	-914 950	-375 886	539 064	78%	1.5‰
2025	-1 719 335			78%	1.5‰
Moyenne 2021-2024			692 751		

La Commission financière partage le point de vue du Conseil communal selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures. Toutefois, elle recommande de privilégier une augmentation plus modérée du coefficient d'impôt et de la contribution immobilière.

1. Augmentation de **4 points** pour 2026 (de **78%** à **82%**) et réévaluation de la situation en 2027 lors de la prochaine mise à jour du plan financier (2027-2031) ;
2. Housse de la contribution immobilière de **0,5‰** en 2026 (**1.5‰** à **2.0‰**) et réévaluation de la situation en 2027 lors de la prochaine mise à jour du plan financier (2027-2031).

Cette proposition est accompagnée de mesures d'économies supplémentaires de **CHF 215'000**, lesquelles seront détaillées dans le rapport concernant le budget de résultats 2026, qui permettraient de compenser une partie des pertes fiscales par rapport à la variante du Conseil communal et d'atteindre un résultat de **CHF -441'620.00** comme résumé dans le tableau ci-dessous :

Résultat Budget 2026 selon proposition Conseil communal	434 380.00
Différence de recettes fiscales entre impôt à 85% et 82%	-547 000.00
Différence de recettes fiscales entre contribution immobilière à 2.5‰ et 2.0‰	-544 000.00
Mesures d'économies	215 000.00
Résultat Budget 2026 selon proposition Commission financière	-441 620.00

Ce déficit est admis puisque le capital propre non-affecté permet de l'absorber selon l'article 20 alinéa 3 LFCo. En effet, le capital propre non-affecté était de CHF 19'474'275.16 au 31.12.2024.

Au niveau des indicateurs financiers, la marge d'autofinancement serait de **49.40%**, ce qui peut être considéré comme acceptable pour un budget (la marge d'autofinancement calculée sur la base des comptes était de 40.04% en 2024 et 34.41% en 2023), et le taux d'endettement serait de **79.75%**, ce qui peut être considéré comme faible.

Belmont-Broye, le 05.12.2025.

Le Secrétaire :

Eric Brasey

Le Président :

Ludovic Corminboeuf



Commission financière

Membres :

Ludovic Corminboeuf (Président)
Vincent Schneuwly (Vice-Président)
Eric Brasey (Secrétaire)
Eric Francey
Johnny Fleury

Préavis de la Commission financière au Conseil général du 15 décembre 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Modification du taux d'imposition communal de 78% à 85%

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre f, et alinéa 2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les propositions de modifications des coefficients et taux d'impôts et fait rapport au Conseil général pour lui donner son préavis sous l'angle financier.

Préavis de la Commission financière sur la modification du taux d'imposition communal de 78% à 85%

Le Conseil communal propose :

- Une augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **78% à 85%** ;
- Une hausse identique du taux d'imposition sur les personnes morales de **78% à 85%**.

Selon les explications figurant dans son rapport concernant le plan financier 2026-2030, la Commission financière recommande d'opter pour une augmentation plus modérée du taux d'imposition en le faisant passer de 78% à 82%.

Cette proposition résulte d'une analyse globale, laquelle intègre une augmentation de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰, ainsi que des mesures d'économies supplémentaires de CHF 215'000.

En conséquence, la Commission financière émet un préavis négatif sur la proposition du Conseil communal et préconise la modification suivante des taux d'imposition :

- Augmentation du taux sur le revenu et la fortune des personnes physiques **de 78% à 82%** ;
- Augmentation du taux sur les personnes morales **de 78% à 82%**.

Belmont-Broye, le 05.12.2025.

Le Secrétaire :



Eric Brasey

Le Président :



Ludovic Corminboeuf

Commission financière

Membres :

Ludovic Corminboeuf (Président)
Vincent Schneuwly (Vice-Président)
Eric Brasey (Secrétaire)
Eric Francey
Johnny Fleury

Préavis de la Commission financière au Conseil général du 15 décembre 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Modification du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre f, et alinéa 2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les propositions de modifications des coefficients et taux d'impôts et fait rapport au Conseil général pour lui donner son préavis sous l'angle financier.

Préavis de la Commission financière sur la modification du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰

Le Conseil communal propose une augmentation du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble.

Selon les explications figurant dans son rapport concernant le plan financier 2026-2030, la Commission financière recommande d'opter pour une augmentation plus modérée de la contribution immobilière en la faisant passer de 1.5‰ à 2.0‰.

Cette proposition résulte d'une analyse globale, laquelle intègre une augmentation du taux d'impôt de 0.78% à 0.82%, ainsi que des mesures d'économies supplémentaires de CHF 215'000.

En conséquence, la Commission financière émet un préavis négatif sur la proposition du Conseil communal et préconise de fixer la contribution immobilière à 2.0‰ de la valeur fiscale de l'immeuble.

Belmont-Broye, le 05.12.2025.

Le Secrétaire :



Eric Brasey

Le Président :



Ludovic Corminboeuf

Commission financière

Membres :

Ludovic Corminboeuf (Président)
Vincent Schneuwly (Vice-Président)
Eric Brasey (Secrétaire)
Eric Francey
Johnny Fleury

Préavis de la Commission financière au Conseil général du 15 décembre 2025

Point 8.1 de l'ordre du jour : Budget de résultats 2026

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Préambule

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, M. Albert Pauchard, Syndic, ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, le 17 novembre et le 2 décembre 2025 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget de résultats 2026. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de ces séances.

1. Commentaires généraux

La Commission financière constate que le budget de fonctionnement 2026 présente un bénéfice de CHF 434'380.00, alors que le budget 2025 prévoyait un déficit de CHF 1'790'550.00, soit une différence de CHF 2'224'930.00.

Depuis la fusion en 2016, l'augmentation de la population (+31%), les investissements (environ 29 mio CHF) et les amortissements et intérêts y relatifs pèsent sur le budget et ont fait croître les charges financières. Les charges de transfert quant à elles représentent près de 59% des charges du budget, avec une hausse attendue (de 5,2 mio CHF en 2021 à 9 mio CHF en 2030).

L'analyse détaillée du budget 2026 a notamment permis de constater une augmentation importante des charges dans le chapitre « Prévoyance sociale » (CHF +518'245.00), dont l'augmentation est expliquée par la suppression du régime transitoire de prise en charge par le canton de la part communale aux PC (prestations complémentaires) AVS/AI, et dans le chapitre « Transports et télécommunication » (CHF +204'750.00), expliquée par l'augmentation de la part payée par les communes pour le financement du trafic régional de voyageurs (la participation des communes passe de 45% à 50%).

A eux seuls, ces deux chapitres représentent une augmentation de CHF 722'995.00 par rapport au budget 2025.

	Budget 2026	Budget 2025	Variation
Prévoyance sociale	4 366 680.00	3 848 435.00	518 245.00
Trafic et télécommunication	1 485 090.00	1 280 340.00	204 750.00
			722 995.00

À fiscalité et prestations égales, notre commune afficherait des déficits annuels croissants dès 2026, ce qui affecterait de manière significative sa marge d'autofinancement, laquelle deviendrait même négative à partir de 2027, et augmenterait, par conséquent, son endettement. Ces tendances sont illustrées dans le tableau figurant à la page 8 du rapport financier.

C'est pourquoi le Conseil Communal propose d'accroître les produits (augmentation du taux d'imposition de 7 points (de 78% à 85%, + CHF 1.2 mio) et de la contribution immobilière de 1 point (1,5‰ à 2.5‰, + CHF 1 mio), de limiter les investissements (plafonnement à CHF 1 moi / an) et les charges communales (économies de CHF 261'265 en 2026) afin d'éviter des déficits prévisionnels atteignant (~2,2 mio CHF en 2026, 5,2 mio CHF en 2030).

Concernant les mesures d'économies de CHF 261'265.00 adoptées par le Conseil communal qui sont listées à la page 38 du rapport financier, celles-ci sont vues d'un bon œil par la Commission financière. En effet, bien qu'il s'agisse de mesures douloureuses, celles-ci sont néanmoins nécessaires pour assainir la situation financière.

Au sujet de l'augmentation du taux d'impôt et de la contribution immobilière, la Commission financière partage le point de vue du Conseil communal selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures. Toutefois, la hausse d'impôt ainsi que celle de la contribution immobilière telles que proposées par le Conseil communal vont engendrer un bénéfice prévisionnel de CHF 434'800.00. Au vu de l'écart moyen constaté ces dernières années entre les comptes et le budget, comme illustré à la page 2 du préavis de la Commission financière sur le plan financier 2026-2030, il est probable que le bénéfice réel 2026 soit proche de CHF 1'000'000 si les propositions du Conseil communal sont adoptées.

La Commission financière propose une augmentation plus modérée du taux d'impôt à **82%** et de la contribution immobilière à **2.0‰**. Si les prévisions semblent montrer que de nouvelles augmentations pourraient s'avérer nécessaires, la Commission financière est d'avis qu'il est préférable de procéder par étape étant donné que les prévisions à l'horizon 2030 vont évoluer et les projets d'investissement au niveau régional comme l'EMS à Estavayer ou la réfection du CO à Estavayer ont souvent tendance à être retardés.

Comme mentionné dans le préavis sur le plan financier, ces propositions sont accompagnées de mesures d'économies pour un montant de CHF 215'000.00 qui sont listées dans le tableau ci-dessous :

	Budget 2026	Proposition commission financière	Déférence
2170.3144.01 Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports	39 600.00	31 600.00	8 000.00
3420.3140.00 Entretien des places publiques	43 000.00	18 000.00	25 000.00
6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)	127 000.00	100 000.00	27 000.00
7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages	180 000.00	100 000.00	80 000.00
7690.3132.00 Honoraires démarches encourag.instal.photovoltaïques	5 000.00	0.00	5 000.00
7710.3143.00 Frais d'entretien, divers	34 000.00	14 000.00	20 000.00
8506.3636.01 Jubilé de la Fusion	30 000.00	10 000.00	20 000.00
9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles	41 700.00	11 700.00	30 000.00
			215 000.00
9100.4000.00 Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale	13 318 000.00	12 848 000.00	470 000.00
9100.4000.30 Impôt sur prestations en capital	251 000.00	242 000.00	9 000.00
9100.4001.00 Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale	884 000.00	852 000.00	32 000.00
9100.4010.00 Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale	945 000.00	912 000.00	33 000.00
9100.4011.00 Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale	104 000.00	101 000.00	3 000.00
			547 000.00
9101.4021.00 Contributions immobilières	2 717 000.00	2 173 000.00	544 000.00
			544 000.00



Ainsi, le déficit projeté serait de CHF **-441'620.00** :

Résultat Budget 2026 selon proposition Conseil communal	434 380.00
Différence de recettes fiscales entre impôt à 85% et 82%	-547 000.00
Différence de recettes fiscales entre contribution immobilière à 2.5‰ et 2.0‰	-544 000.00
Mesures d'économies	215 000.00
Résultat Budget 2026 selon proposition Commission financière	-441 620.00

Ce déficit est admis puisque le capital propre non-affecté permet de l'absorber selon l'article 20 alinéa 3 LFCO. En effet, le capital propre non-affecté était de CHF 19'474'275.16 au 31.12.2024.

Concernant les coûts du personnel, le tableau figurant à la page 21 du rapport financier 2026 permet de constater que les coûts sont stables par rapport au budget 2025. A noter que le budget 2026 n'intègre pas d'augmentation de palier, ni de progression (coût de la vie) et que Conseil communal se déterminera en fonction des décisions de décembre du Conseil d'Etat puisque la commune suit la politique salariale cantonale.

S'agissant des recettes fiscales, il n'est pas pertinent de comparer le budget 2026 avec le budget 2025 et les comptes 2024 puisque le taux d'impôt, de même que la contribution immobilière, ne sont pas les mêmes.

Comme le rapport financier 2026 contient de nombreuses informations, la Commission financière s'est concentrée prioritairement, dans son analyse des différents chapitres, sur les points qui n'y figurent pas.

0 Administration

01 Légititatif et exécutif

011 Légititatif

0110.3099.00 Autres charges C.C (Repas-excursions-form.-cadeaux)

La Commission financière propose de garder le budget inchangé (CHF 7'300) et de maintenir les verrees après chaque Conseil général. Elle donne également un préavis positif pour le système de vote électronique.

0110.3101.00 Votations - élections (matériel-port-divers)

Ce compte contient un montant de CHF 5'000.00 pour l'achat d'un nouveau scanner (Kodak S2085f) qui est justifié par une révision importante de la loi sur l'exercice des droits politiques (1^{er} juillet 2026). Un changement majeur concerne l'introduction du bulletin électoral officiel unique pour toutes les élections majoritaires (Conseil communal, Préfet, Conseil d'Etat et Conseil des Etats).

02 Services généraux

022 Services généraux, autres

0220.3130.05 Prestation de services de tiers - DIGI-FR :

L'augmentation par rapport au budget 2025 est justifiée par l'arrêt de la participation cantonale. Néanmoins, l'offre devrait également être plus étendue pour les communes.

0220.3133.00 Charges pour l'informatique (hébergement...)

L'augmentation par rapport au budget 2025 s'explique par l'ajustement des prix appliqués par le fournisseur actuel. Les communes étaient auparavant hébergées par le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). Après l'arrêt de ce service, un appel d'offres a été lancé et le prestataire retenu proposait l'offre la plus avantageuse. Le fait de travailler avec un seul fournisseur assurant à la fois



l'hébergement et les prestations « métier » simplifie la gestion et permet de résoudre plus efficacement d'éventuels problèmes, sans que les prestataires ne se rejettent la responsabilité. La Commission financière sollicite néanmoins le Conseil Communal de prospector pour un nouveau prestataire de services en 2027.

2 Formation

21 Scolarité obligatoire

217 Bâtiments scolaires et halles

2170.3120.00 Frais d'électricité et eau : écoles et halles :

Avec la pose des panneaux solaires sur la salle de sports à Domdidier, une baisse des coûts des frais d'électricité est probable dès 2026. Le budget 2027 sera adapté en fonction des résultats 2026.

2170.3144.01 Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 39'600,00 à CHF 31'600,00 soit une baisse de 20% environ, estimant qu'un potentiel d'économies existent dans ce compte.

218 Accueil du jour

L'amélioration marquée par rapport aux comptes 2024 (CHF 68'200,00 pour le budget 2026 et CHF 176'287.57 aux comptes 2024) s'explique principalement grâce à un meilleur ratio « éducatrice / élèves » et à l'augmentation de la participation financière des parents.

219 Scolarité obligatoire

2190.3000.00 Jetons et frais du conseil des parents

Le conseil des parents se rencontrent 15 fois par année. La Commission financière recommande une optimisation de la structure afin de diminuer le nombre de séances.

22 Ecoles spécialisées

230 Formation professionnelle initiale

2300.3637.00 Participation sur abonnements et divers

La Commune arrêtera de participer financièrement aux abonnements en 2026 (CHF -80'000,00 par rapport au budget 2025). A noter que cette prestation est rare dans les autres communes. Le montant résiduel de CHF 20'000,00 est prévu pour les remboursements individuels restants en 2025-2026 étant donné que les étudiants et apprentis peuvent en faire la demande au début ou à la fin de l'année scolaire.

3 Culture, sport et loisirs

34 Sport et loisirs

342 Loisirs

3420.3140.00 Entretien des places publiques :

Comme il demeure une grande incertitude liée à la mise en place de la crèche à Dompierre en 2026, la Commission financière propose la suppression du budget prévu pour l'aménagement des accès en gravier, l'éclairage et le déplacement des arbres. Le Conseil Communal pourra demander un crédit supplémentaire si besoin (CHF 15'000,00) en 2026.



En outre, la Commission financière propose de réparer les bancs existants sans en ajouter de nouveaux et de diminuer ainsi le budget prévu à cet effet de 50% (CHF 20'000,00 à CHF 10'000,00).

5 Prévoyance sociale

52 Invalidité

522 Prestations complémentaire AI

5220.3631.00 Participation au financement des prestations compl. – AI

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AI par le Canton. 25% de ces dépenses (CHF 215'280,00) sont dorénavant imputées à la Commune

53 Vieillesse et survivants

532 Prestations complémentaire AVS

5320.3631.00 Participation au financement des prestations compl. – AVS**

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AVS par le Canton. 25% de ces dépenses (CHF 298'490,00) sont dorénavant imputées à la Commune.

535 Prestations de vieillesse

5350.3637.01 Seniors+ :

La Commission financière propose de demander une participation financière aux personnes inscrites aux manifestations (par exemple : Balade gourmande) pour alléger cette charge.

54 Famille et jeunesse

543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires

5430.3631.00 Participation avances s/contrib.entret. non récupérées

Cette charge qui incombait aux communes sera reprise à 100% par le canton en 2026.

6 Trafic et télécommunications

61 Circulation routière

615 Routes communales

6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 127'000.00 à CHF 100'000.00, soit une baisse de 20%, en ne remplaçant pas le broyeur, réparé en 2024.



62 Transports publics

622 Trafic régional et d'agglomération

6220.3611.00 Participation au trafic régional

Les communes participeront dorénavant à 50% (auparavant 45 %) aux indemnités d'exploitation octroyées par l'Etat pour le financement du trafic régional de voyageur.

7 Protection environnement + aménagement territoire

71 Approvisionnement en eau

710 Approvisionnement en eau

7101.3132.00 Mise à jour du cadastre souterrain + frais PIEP :

Ce compte comprend un montant de CHF 40'000,00 pour poursuivre les étapes relatives à la recherche d'un nouveau captage dans la forêt du Grand-Belmont.

7101.3143.00 Entretien et rénovations des installations + divers

La Commission financière constate que le montant prévu au budget comprend de nombreux entretiens divers et qu'il est vraisemblable que l'intégralité du budget ne soit pas dépensée.

7101.4240.02 Vente d'eau

La Commission financière constate que ses remarques répétées concernant le prix de l'eau ont été entendues puisque le budget 2026 prévoit une baisse de CHF 2.50 CHF / m³ à 2.00 CHF / m³

74 Aménagements

741 Corrections de cours d'eau

7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages :

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 180'000,00 à CHF 100'000,00, soit une baisse de 45%, en échelonnant les travaux sur plusieurs années. En cas d'urgence ou de montants insuffisants, le Conseil Communal aura la possibilité de faire une demande de crédit supplémentaire.

76 Lutte contre la pollution de l'environnement

769 Autre lutte contre pollution environ. / Energie

7690.3132.00 Honoraires démarches encourag.instal.photovoltaïques :

La Commission financière propose de supprimer ce poste.

77 Protection de l'environnement, autres

771 Cimetières, columbarium

7710.3143.00 Frais d'entretien, divers :

La Commission financière propose de renoncer à remplacer le gravier par de la terre végétale dans les cimetières de Domdidier et Léchelles, en faisant passer le budget 2026 de CHF 34'000,00 à CHF 14'000,00.



8 Economie

85 Industrie, artisanat et commerce

850 Industrie, artisanat et commerce

8506.3636.01 Jubilé de la Fusion :

La Commission financière propose de diminuer le budget 2026 de CHF 30'000,00 à CHF 10'000,00 et suggère de profiter de la Fête Nationale et du Comptoir 2026 pour marquer cet événement.

9 Finances et impôts

91 Impôts

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00 Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4000.30 Impôt sur prestations en capital

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4001.00 Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4010.00 Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4011.00 Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4611.00 Réforme fiscale (compensation de base)

La compensation de base sera perçue pour la dernière fois en 2026. Selon le courrier du service cantonal des contributions, le versement d'une éventuelle compensation complémentaire jusqu'en 2029 dépendra de la conjoncture.



**9101 Impôts communaux spéciaux
9101.4021.00 Contributions immobilières**

La Commission financière propose d'augmenter la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰, comme expliqué dans son préavis dédié.

96 Administration de la fortune et des dettes

**963 Immeubles du patrimoine financier
9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles**

La Commission financière propose de renoncer aux travaux du bâtiment vers l'Eglise (lavage et rénovation façades = CHF 21'000,00 / Contrôle tavaillon toiture et réparation CHF 10'000,00) et donc de modifier le budget 2026 de CHF 41'700,00 à CHF 11'700,00.

Préavis sur le budget de fonctionnement 2026

La Commission financière préavise favorablement au Conseil général l'acceptation du budget de fonctionnement 2026 avec les propositions d'économies listées dans les différents chapitres ainsi qu'avec les adaptations du taux d'impôt à 82% et de la contribution immobilière à 2.0‰.

Belmont-Broye, le 05.12.2025.

Le Secrétaire :



Eric Brasey

Le Président :



Ludovic Corminboeuf



Commission financière

Membres :

Ludovic Corminboeuf (Président)
Vincent Schneuwly (Vice-Président)
Eric Brasey (Secrétaire)
Eric Francey
Johnny Fleury

Préavis de la Commission financière au Conseil général du 15 décembre 2025

Point 8.2 de l'ordre du jour : Budget des investissements 2026

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Préambule

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, M. Albert Pauchard, Syndic ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, en date du 17 novembre 2025 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget et les investissements 2026. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance.

1. Commentaires généraux

La Commission financière constate qu'il y a plus de CHF 6'211'000,00 de reports d'investissements et que de nouveaux investissements pour un montant total brut (c'est-à-dire sans les différentes subventions qui seront perçues) de CHF 1'075'000,00 sont prévus au budget 2026, soit un total de CHF 7'286'000,00.

8.2.1 Crédit d'investissement relatif à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier

La commission financière appuie la demande du Conseil communal pour un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 destiné à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier. Ce projet s'inscrit dans la politique de mise en séparatif des réseaux communaux et permettra de mieux maîtriser les coûts liés au traitement des eaux usées. La méthode de réalisation choisie, le fonçage, limite les nuisances et respecte les exigences des CFF.

La Commission financière recommande l'approbation de ce crédit, estimant le projet nécessaire et justifié tant sur les plans techniques que financiers.

8.2.2 Crédit d'investissement relatif à la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles

La Commission financière a examiné la demande relative au crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la réfection de la place de sport et l'installation d'une rampe d'accès au bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles. Les travaux prévus permettent de remplacer la clôture et le mur endommagés, d'améliorer la sécurité de la place de jeux, et d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite grâce à la création d'une rampe en béton.

La Commission financière estime que le projet est nécessaire et adapté, et recommande l'adoption du crédit d'investissement proposé.

8.2.3 Crédit d'investissement pour le renouvellement du matériel informatique

La commission financière a examiné la demande du Conseil communal relative au crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour le renouvellement du matériel informatique scolaire.

Après analyse, la commission relève que le dossier comporte des incohérences entre l'inventaire qui lui a été transmis et les besoins de renouvellement figurant dans la demande d'investissement, ce qui rend difficile l'évaluation du nombre d'appareils à remplacer ou à acquérir.

De plus, le montant proposé de CHF 50'000.00 paraît élevé au vu du manque d'informations sur le parc existant et sur la nature exacte des équipements prévus.

En l'état, la Commission financière estime que les conditions ne sont pas réunies pour un soutien à ce crédit d'investissement. Nous recommandons de reporter l'adoption de ce crédit en attendant qu'un inventaire exhaustif du matériel actuel soit transmis, accompagné d'une analyse claire des besoins et des coûts.

8.2.4 Crédit d'investissement relatif à la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC

La Commission financière donne un préavis favorable à l'octroi du crédit d'investissement destiné à la mise en conformité des bâtiments scolaires et des infrastructures communales en matière de protection incendie.

Elle souhaite toutefois attirer l'attention sur le fait que les normes applicables deviennent d'année en année plus strictes, plus complexes et surtout plus coûteuses pour les collectivités publiques. Dans certains cas, les exigences demandées semblent peu cohérentes avec la réalité du terrain et soulèvent des interrogations quant à leur réelle utilité.

La Commission constate que ces évolutions réglementaires alourdissent les charges financières communales et complexifient la gestion des projets de rénovation ou d'entretien des bâtiments publics. Elle recommande toutefois l'acceptation de ce crédit, la commune n'ayant pas d'autres choix que de se conformer à la législation en vigueur.

Belmont-Broye, le 05.12.2025.

Le Secrétaire :



Eric Brasey

Le Président :



Ludovic Corminboeuf

